


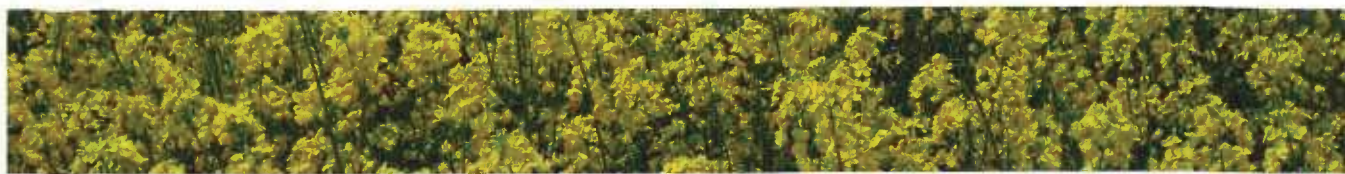
**ANNEXE VI**

**AgroGeneration – Comptes consolidés – 31 décembre 2012**



**Etats financiers consolidés**  
pour l'exercice clos au 31 décembre 2012

**AGRO**   
*Generation*



<b>SOMMAIRE</b>	<b>1</b>
<b>BILAN CONSOLIDE</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>5</b>
<b>ETAT DE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL</b>	<b>5</b>
<b>ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>7</b>
<b>NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>9</b>
1. PRESENTATION DU GROUPE	9
2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
2.1. <i>Référentiel comptable</i>	9
2.2. <i>Consolidation</i>	12
2.3. <i>Conversion en devises étrangères</i>	14
2.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	15
2.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	15
2.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	15
2.7. <i>Immobilisations financières</i>	16
2.8. <i>Agriculture</i>	16
2.9. <i>Subventions publiques</i>	17
2.10. <i>Stocks</i>	18
2.11. <i>Créances clients</i>	18
2.12. <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	18
2.13. <i>Capital social</i>	18
2.14. <i>Dettes fournisseurs</i>	18
2.15. <i>Dettes financières</i>	19
2.16. <i>Impôt courant et différé</i>	19
2.17. <i>Avantages du personnel</i>	20
2.18. <i>Provisions</i>	20
2.19. <i>Chiffre d'affaires</i>	21
2.20. <i>Contrats de location – Le Groupe en tant que preneur de baux</i>	21
2.21. <i>Distribution de dividendes</i>	22
2.22. <i>Information sectorielle</i>	22
2.23. <i>Rémunérations en actions</i>	22
2.24. <i>Engagement d'achat de titres de minoritaires</i>	22
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	23
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	25
5. PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA PERIODE	27
6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	28
7. INFORMATION SECTORIELLE	29
8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	31
9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32



10.	LOCATION-FINANCEMENT	33
11.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33
12.	IMPOTS SUR LES SOCIETES	34
12.1.	<i>Réconciliation du produit et (charge) d'impôt</i>	34
12.2.	<i>Impôts différés actif et passif</i>	35
13.	STOCKS	36
14.	ACTIFS BIOLOGIQUES	37
15.	CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	38
16.	ENDETTEMENT NET	39
16.1.	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	39
16.2.	<i>Endettement et emprunts financiers</i>	40
17.	CAPITAL SOCIAL	42
18.	PROVISIONS	43
19.	ENGAGEMENTS DE RETRAITE	43
20.	FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	43
21.	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	44
22.	COUTS FONCTIONNELS / COUTS PAR NATURE	45
23.	RESULTAT FINANCIER NET	45
24.	RESULTAT PAR ACTION	46
25.	REMUNERATIONS EN ACTIONS	47
25.1.	<i>Attribution de BSPCE</i>	47
25.2.	<i>Attribution d'Options</i>	48
26.	ENGAGEMENTS	50
27.	PARTIES LIEES	51
27.1.	<i>Actionnariat et Gouvernance</i>	51
27.2.	<i>Transactions avec les parties liées</i>	53
28.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	53

## Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
<b>Actifs non courants</b>		<b>28 870</b>	<b>23 875</b>
Immobilisations incorporelles	8	11 890	11 424
Immobilisations corporelles	9 & 10	15 404	10 806
Immobilisations financières	11	250	372
Impôts différés actifs	12.2	1 326	1 273
<b>Actifs courants</b>		<b>42 948</b>	<b>47 928</b>
Stock et produits finis	13	17 390	18 773
Actifs biologiques	14	15 360	13 072
Clients et autres créances	15	4 253	7 155
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16.1	5 945	8 928
<b>Total actifs</b>		<b>71 818</b>	<b>71 803</b>

Passifs et capitaux propres	Note	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
<b>Capitaux propres</b>		<b>32 924</b>	<b>39 216</b>
Capital social	17	1 755	1 754
Prime d'émission		51 842	51 842
Autres réserves		(3 978)	(4 229)
Report à nouveau		(7 517)	(9 861)
Ecart de conversion		(3 528)	(2 634)
Résultat net		(5 650)	2 344
<b>Passifs non courants</b>		<b>12 890</b>	<b>3 216</b>
Provisions	18	5	8
Emprunts et dettes financières non courants	16.2	12 692	3 208
Impôts différés passifs	12.2	193	-
<b>Passifs courants</b>		<b>26 004</b>	<b>29 371</b>
Emprunts et dettes financières courants	16.2	5 920	12 407
Fournisseurs et autres créiteurs courants	20	12 927	14 902
Découvert bancaire	16.1	7 157	2 062
<b>Total passifs et capitaux propres</b>		<b>71 818</b>	<b>71 803</b>



## Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Chiffre d'affaires</b>	21	47 426	23 234
Autres produits d'exploitation		-	241
<b>Produits d'exploitation</b>		47 426	23 475
Ecart de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	13 & 14	15 149	5 183
Coûts des ventes	22	(55 922)	(21 009)
<b>Marge brute</b>		6 653	7 649
Frais commerciaux, généraux et administratifs	22	(8 208)	(6 160)
Autres produits et charges	22	152	(105)
Résultat financier net	23	(4 114)	803
<b>Résultat avant impôt</b>		(5 517)	2 187
Impôt sur les sociétés	12	(133)	157
<b>Résultat net de la période</b>		(5 650)	2 344
Bénéfice/ Perte imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(5 650)	2 344
Nombre moyen pondéré d'actions		34 965 626	31 351 880
<b>Résultat par action (en euros par action)</b>	24	(0,16)	0,07
Nombre d'actions potentielles		34 965 626	31 796 112
<b>Résultat dilué par action (en euros par action)</b>	24	(0,16)	0,07

## Etat de compte de résultat global

(en milliers d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Résultat net de la période</b>	(5 650)	2 344
Ecart de conversion	(894)	746
Acquisition des intérêts minoritaires	-	-
Variation de la valeur de l'engagement de rachat	-	-
<b>Total résultat global de la période</b>	(6 544)	3 090
<b>Total résultat global de la période dont :</b>		
Capitaux propres part du groupe	(6 544)	3 090
Intérêts minoritaires	-	-



## Etat de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Ecart de conversion	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	1 429	40 794	(4 278)	(9 861)	(3 380)	24 704	-	24 704
Résultat net	-	-	-	2 344	-	2 344	-	2 344
Ecart de conversion	-	-	-	-	746	746	-	746
Rémunération en actions	-	-	272	-	-	272	-	272 (1)
Emission de nouvelles actions	325	11 048	-	-	-	11 373	-	11 373 (2)
Auto-détention	-	-	(223)	-	-	(223)	-	(223) (3)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	1 754	51 842	(4 229)	(7 517)	(2 634)	39 216	-	39 216
Résultat net	-	-	-	(5 650)	-	(5 650)	-	(5 650)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(894)	(894)	-	(894)
Rémunération en actions	-	-	304	-	-	304	-	304 (1)
Emission de nouvelles actions	1	-	-	-	-	1	-	1 (4)
Auto-détention	-	-	(53)	-	-	(53)	-	(53) (3)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	1 755	51 842	(3 978)	(13 167)	(3 528)	32 924	-	32 924

(1) Rémunération en actions correspondant aux plans de BSPCE et aux stock-options émis par la société au profit des salariés (cf. note 25).

(2) Le Groupe a réalisé en juillet 2011 une augmentation de capital pour un montant global de 12 771 k€ et pour un montant net après frais d'augmentation de capital de 11 373 k€.

(3) Ces actions sont détenues dans le cadre du contrat d'animation de cours (cf. note 11)

(4) cf. note 17



## Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(5 650)</b>	<b>2 344</b>
Amortissement des actifs immobilisés	8 & 9	3 814	3 544
Provisions	18	(3)	-
Plus ou moins values de cession		28	(12)
Résultat financier net	23	4 114	(803)
Impôts différés	12	133	(157)
Dépréciation des stocks et actifs biologiques	13	1 249	449
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		323	272
<b>Marge opérationnelle</b>		<b>4 008</b>	<b>5 637</b>
Variation sur compte fournisseurs et autres créditeurs	20	3 297	3 851 (1) (3)
Variation de stocks	13	(697)	(9 608)
Ajustements de la juste valeur des actifs biologiques et des stocks	13 & 14	(1 777)	(5 183)
Variation d'actifs biologiques	14	(790)	(5 066)
Variation sur compte clients et autres créances	15	(848)	453 (2)
Variation sur autres postes		-	-
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(815)</b>	<b>(15 553)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>3 193</b>	<b>(9 916)</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Acquisition de participation, net de trésorerie		(1 381)	- (3)
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(7 987)	(2 471)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	(1 573)	(206)
Acquisition d'immobilisations financières	11	(135)	(179)
Cession d'immobilisations corporelles	9	142	25
Cession d'immobilisations incorporelles	8	-	-
Cession d'immobilisations financières	11	22	-
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissements</b>		<b>(10 912)</b>	<b>(2 831)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	17	1	12 771 (4)
Emission d'obligations	16.2	8 769	-
Emission d'emprunts	16.2	18 969	10 367
Remboursements d'emprunts	16.2	(25 318)	(4 084)
Gains / (pertes) sur instruments financiers	23	674	-
Intérêts versés	23	(3 467)	(1 335)
Frais d'augmentation de capital		-	(1 397) (4)
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement</b>		<b>(372)</b>	<b>16 322</b>
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		13	10
<b>Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(8 078)</b>	<b>3 585</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	16.1	<b>6 866</b>	<b>3 281</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	16.1	<b>(1 212)</b>	<b>6 866</b>





(1) Dans le bilan consolidé, les comptes de clients et autres créances au 31 décembre 2012 intègrent les prépaiements versés à des fournisseurs du Groupe concernant des intrants pour la récolte 2013 (cf. note 15). Dans le tableau de flux de trésorerie consolidé, la variation des prépaiements fournisseurs, qui se monte à 2 914 k€ hors effets de change (flux de trésorerie positif / diminution de créance), est présentée en variation des comptes fournisseurs et autres créditeurs.

(2) Dans le bilan consolidé, les comptes de fournisseurs et autres créditeurs au 31 décembre 2012 intègrent la variation des prépaiements reçus de la part de clients du Groupe concernant des livraisons à venir sur l'exercice 2013 (cf. note 20). Dans le tableau de flux de trésorerie consolidé, la variation des prépaiements clients, qui se monte à 788 k€ hors effets de change (flux de trésorerie négatif / diminution de dette) est présentée en variation des comptes de clients et autres créances.

(3) Les acquisitions de participations correspondent au dénouement de la transaction Vinal, comprenant principalement l'acquisition des minoritaires pour environ 1 163 k€ (cf. note 5). La dette correspondante d'un même montant était comptabilisée en « Autres créditeurs » (cf. note 20) au 31 décembre 2011.

(4) Le Groupe a réalisé en juillet 2011 une augmentation de capital pour un montant global de 12 771 k€ et pour un montant net après frais d'augmentation de capital de 11 373 k€.



## Notes aux Etats Financiers consolidés

---

Les comptes consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la société ») pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Directoire le 26 avril 2013.

Les présents Etats Financiers sont présentés en milliers d'euros sur tous les exercices à l'exception des informations par action.

### 1. Présentation du Groupe

AgroGeneration a été créée en mars 2007 par le Président du Directoire et GreenAlliance (anciennement Gravitation Développement), holding contrôlé par Charles Beigbeder en partenariat, depuis 2010, avec Alain Mallart.

La société mère du Groupe est une société anonyme (AgroGeneration SA) à Directoire et Conseil de Surveillance domiciliée en France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les titres sont cotés sur Alternext de NYSE-Euronext à Paris depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010.

L'adresse du siège social est 33 rue d'Artois, 75008 Paris.

AgroGeneration est un producteur de céréales et d'oléagineux opérant en Ukraine et, depuis 2010, en Argentine. Pour sa cinquième année d'exploitation, le Groupe a récolté 212 000 tonnes (dont 208 000 en Ukraine) sur une surface cultivée d'environ 51 400 hectares (dont 50 600 en Ukraine). Les 3/4 de cette production ont été vendus en 2012, le reste étant stocké pour vente en 2013, hors des périodes de récolte.

L'organisation opérationnelle du Groupe est présentée en note 7.

L'information sur l'actionnariat et la gouvernance est présentée en note 27.1.

### 2. Principales règles et méthodes comptables

Les principaux principes et méthodes comptables appliqués sont résumés ci-dessous.

#### 2.1. Référentiel comptable

Les Etats Financiers consolidés d'AgroGeneration ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), proposées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et entérinées par l'Union Européenne (« UE ») au 31 décembre 2012. Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

L'établissement des Etats Financiers suivant les normes IFRS impose l'utilisation de certaines estimations comptables essentielles. Cela impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des règles comptables du Groupe. Les domaines impliquant un plus haut degré de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les Etats Financiers consolidés sont présentés dans la note 4, « Principaux jugements et estimations comptables ».



Les Etats Financiers consolidés du Groupe incluent les Etats Financiers d'AgroGeneration et ceux de la totalité de ses filiales au 31 décembre 2012. Les États Financiers des filiales sont préparés sur la même période comptable et selon les principes comptables du Groupe.

Le Groupe présente son état des flux de trésorerie consolidés en utilisant la méthode indirecte.

Les principes comptables IFRS appliqués par AgroGeneration pour l'établissement des Etats Financiers consolidés au 31 décembre 2012 sont les mêmes que pour les exercices précédents, à l'exception de ceux relatifs à des normes ou interprétations nouvelles ou amendées appliquées sur l'exercice (voir ci-dessous).

(a) Normes et amendements d'application obligatoires dans l'Union Européenne pour les exercices clos au 31 décembre 2012 et pouvant avoir un effet sur les Etats Financiers du Groupe

Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »

L'amendement de la norme IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents », publié en décembre 2010 et homologué par l'UE le 11 décembre 2012, propose une approche pratique pour l'application du principe général d'évaluation des impôts différés liés aux immeubles de placement évalués à la juste valeur selon IAS 40. La norme IAS 12 telle qu'amendée prévoit désormais une présomption réfutable que la valeur comptable (juste valeur) de l'immeuble de placement sera recouvrée entièrement par voie de cession.

Cet amendement, d'application obligatoire pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, n'a pas d'incidence sur les Etats Financiers consolidés du Groupe.

(b) Normes et interprétations approuvées par l'Union Européenne et applicables par anticipation aux exercices clos au 31 décembre 2012

Le 11 décembre 2012 l'Union Européenne a adopté les 4 nouvelles normes, publiées par l'IASB au premier semestre 2011.

- Etats financiers consolidés (IFRS 10)
- Partenaires (IFRS 11)
- Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)
- Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

Ces nouveaux textes sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cependant, une application anticipée est autorisée à condition que chacune des normes suivantes soit simultanément appliquée de manière anticipée : IFRS10 - Etats financiers consolidés, IFRS 11 - Partenariats, IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 27 (2011) - Etats financiers individuels et IAS 28 (2011) - Participation dans des entreprises associées et des coentreprises. En revanche, il est possible d'inclure dans les états financiers toutes les informations exigées par IFRS 12 sans devoir appliquer intégralement de manière anticipée IFRS 12.



Au cours de l'année 2012 l'Union européenne a également adopté les amendements apportés aux normes IAS 1, IAS 19, IFRS 7 et IAS 32 :

- Amendement à la norme IAS 1 portant sur la présentation des « autres éléments du résultat global » (OCI). Ce texte doit être obligatoirement appliqué pour les exercices financiers annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, une application anticipée étant autorisée.
- Amendement à la norme IAS 19. Ce nouveau texte est obligatoirement applicable aux exercices financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Amendement à la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » exigeant des informations additionnelles pour tous les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés et pour les instruments financiers comptabilisés faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire, qu'ils soient ou non compensés. Cet amendement est applicable de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, une application anticipée étant autorisée.
- Amendement à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » : la norme comptable internationale IAS 32 est modifiée conformément aux modifications de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ».

Ces normes et interprétations seront appliquées par AgroGeneration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*(c) Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne pour lesquelles une adoption par anticipation est autorisée*

- « Amendements : Dispositions transitoires IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 » publiés par l'IASB le 28 juin 2012, dont la date d'application est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces amendements précisent les dispositions transitoires de la Norme IFRS 10 et fournissent des allègements sur les informations comparatives à présenter en limitant les retraitements à la période précédente.
- « Entités d'investissement : Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 » publiés par l'IASB le 31 octobre 2012, dont la date d'application est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec possibilité d'une application anticipée. Le texte de cet amendement prévoit l'exemption des sociétés qualifiées d'entités d'investissement du champ d'application de la norme IFRS 10.
- IFRS 9 « Instruments financiers » : cette nouvelle norme visant à remplacer IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » porte sur :
  - la classification et l'évaluation des actifs financiers et ;
  - le classement et l'évaluation des passifs financiers.

Ce nouveau texte (dans sa deuxième rédaction publiée le 28 octobre 2010) n'intègre pas encore les thématiques de la comptabilité de couverture et de la dépréciation des instruments financiers. L'application de cette nouvelle norme est prévue par l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.



## 2.2. Consolidation

Les incidences des opérations intra-Groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité. Les filiales sont consolidées dès la date d'acquisition qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle ; et elles sont consolidées jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe n'exerce pas de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation au 31 décembre 2012.

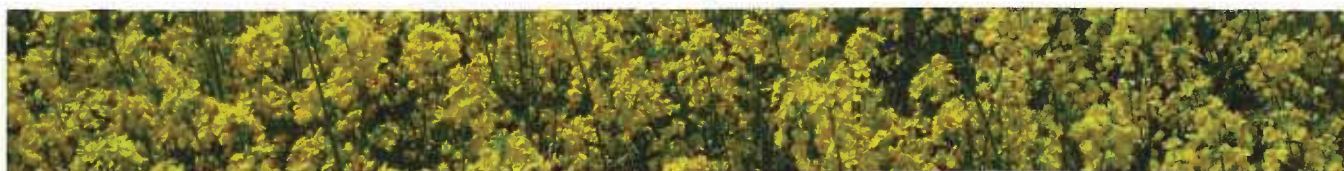
Le Groupe détenait des intérêts minoritaires au 31 décembre 2011 relatifs au sous-groupe Vinal, qui ont été définitivement acquis par le Groupe au cours du premier semestre 2012.

### (a) Filiales

Les Etats Financiers consolidés incluent toutes les filiales d'AgroGeneration. Les filiales sont toutes des entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et d'exploitation. Une entité est présumée contrôlée par AgroGeneration lorsque cette dernière détient plus de 50 % de ses droits de vote. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou convertis immédiatement sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité.

Les regroupements de sociétés sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise, tous les éléments identifiables d'actif acquis, éléments de passif et de passif éventuel encourus ou pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'AgroGeneration (date d'acquisition). Le prix d'un regroupement de sociétés est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif remis au vendeur, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif encourus ou pris en charge à la date de l'échange. Tout excédent du prix du regroupement de sociétés sur la juste valeur des éléments identifiables d'actif net acquis, des éléments de passif ou de passif éventuel constatés est inscrit à l'actif comme un écart d'acquisition. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, l'écart résiduel est alors immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

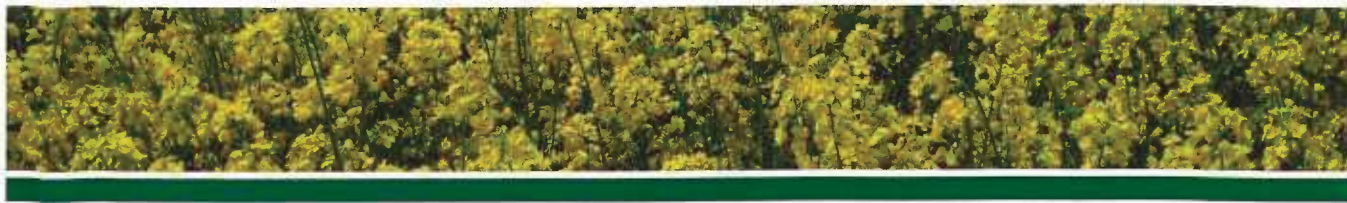
Les incidences des opérations intra-groupe sont éliminées. Les pertes latentes sur les opérations intra-groupe sont également éliminées et sont considérées comme des indicateurs de perte de valeur sur les actifs transférés.



Nom	Siège social	31 décembre 2012			31 décembre 2011			Clôture des comptes sociaux
		% d'	% de	Méthode de consolidation	% d'	% de	Méthode de consolidation	
		intérêt	contrôle		intérêt	contrôle		
AgroGeneration	Paris - France	Entité consolidante		Intégration globale	Entité consolidante		Intégration globale	31-déc
UCD Ukraine	Kiev - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	31-déc
Agroziom (AGZ)	Kiev - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	31-déc
Agrofuel Ukraine	Kiev - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	31-déc
Agro Fund Terestchenko (AFT)	Kiev - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	31-déc
Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine (AJU)	Kiev - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	31-déc
Marrimore Holdings Ltd	Nicosie - Chypre	100%	100%	Intégration globale	70%	100%	Intégration globale	31-déc
Haberly Properties Ltd	Nicosie - Chypre	100%	100%	Intégration globale	70%	100%	Intégration globale	31-déc
Vinal Agro (VKD)	Lviv - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	70%	100%	Intégration globale	31-déc
Knyazhi Lany (VKL)	Lviv - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	70%	100%	Intégration globale	31-déc
Zborivski Lany (VZB)	Lviv - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	70%	100%	Intégration globale	31-déc
Lishchynske (VLY)	Lviv - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	70%	100%	Intégration globale	31-déc
AgerAustral	Buenos Aires - Argentine	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	31-déc
Vidrodzhennya	Lviv - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	0%	0%	N/A	31-déc
Agro-Vilshanka	Kiev - Ukraine	100%	100%	Intégration globale	0%	0%	N/A	31-déc

(b) Intérêts minoritaires

Conformément à IAS 27, les acquisitions d'intérêts minoritaires ne génèrent pas d'écart d'acquisition et sont directement imputés dans les réserves du Groupe et des intérêts minoritaires. Au 31 décembre 2012, il n'y pas d'intérêts minoritaires.



### 2.3. Conversion en devises étrangères

#### (a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les États Financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la monnaie utilisée dans leur environnement économique respectif (« monnaie fonctionnelle »).

La monnaie fonctionnelle de la société mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR); celle des filiales ukrainiennes est la hryvnia ukrainienne (UAH); celle de la filiale argentine est le peso argentin (ARS).

La monnaie de présentation des États Financiers consolidés est l'euro (EUR).

#### (b) Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change à la date de transaction. Les gains et pertes de changes résultant de l'exécution de ces transactions ou de la conversion en monnaie fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés au compte de résultat en résultat financier, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

#### (c) Conversion des États Financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat et bilan de toutes les entités du Groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation (aucune n'ayant pour monnaie celle d'une économie hyper-inflationniste) sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Les taux de change utilisés pour la conversion des États Financiers des filiales ukrainiennes et argentine sont les suivants :

Unité monétaire pour 1 €	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	moyen	clôture	moyen	clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	10,2718	10,5372	11,1354	10,2981
Peso argentin (ARS)	5,8436	6,4918	5,7916	5,5730
Dollar américain (USD)	1,2854	1,3183	1,4000	1,2939

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont basés sur les taux de la *National Bank of Ukraine* (NBU) en vigueur.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États Financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés de capitaux propres en résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.



L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de change de clôture.

#### **2.4. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées d'écarts d'acquisition et de droits au bail pour les terres agricoles. Ces immobilisations sont reconnues lors de la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Les droits au bail sont amortis linéairement sur la durée résiduelle moyenne des baux sur les terres.

La durée résiduelle moyenne d'amortissement des droits au bail du portefeuille historique constitué lors des regroupements d'entreprises est de 7,5 années au 31 décembre 2012 contre 8,5 années au 31 décembre 2011.

#### **2.5. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, diminuée des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés, y compris les coûts de TVA en Ukraine pour les entités bénéficiant du régime fiscal dérogatoire des exploitations agricoles dans ce pays (cf. note 2.16 (b)).

La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat sur l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée:

- Constructions et bâtiments 10 à 20 ans
- Installations techniques, machines et véhicules 3 à 7 ans

Les installations techniques sont composées d'équipements agricoles immobiles, principalement du matériel de séchage. Les machines et véhicules regroupent tous les équipements agricoles mobiles.

À chaque date d'arrêté des comptes, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues, et ajustées si cela est approprié.

Si la valeur résiduelle de l'actif est supérieure à sa juste valeur, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'écart entre la valeur résiduelle de l'immobilisation et sa juste valeur.

#### **2.6. Dépréciation des actifs non financiers**

Les actifs susceptibles d'être dépréciés font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des événements ou des changements d'environnement économique indiquent que la valeur recouvrable est inférieure à la juste valeur. Une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de l'actif à hauteur de sa valeur recouvrable. Ce montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont groupés au plus bas niveau auquel il





est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie). Les actifs non financiers font l'objet de test de dépréciation à chaque date de clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

## **2.7. Immobilisations financières**

Le Groupe a les immobilisations financières suivantes : (a) des prêts et créances et (b) des actifs disponibles à la vente. La classification dépend de l'objectif dans lequel l'actif financier a été acquis. Le management détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. La date de reconnaissance de l'acquisition ou la cession d'un actif financier est la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

### *(a) Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances de paiements fixes ou variables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés en actifs courants, sauf ceux dont la maturité est supérieure à 12 mois après la date de clôture qui sont comptabilisés en actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés en créances clients et en autres créances au bilan.

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### *(b) Actifs financiers détenus en vue de la vente*

Les actifs financiers détenus en vue de la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne sont pas classés dans une des autres catégories du bilan. Ils sont inclus dans les actifs non courant, sauf si le management a l'intention de céder son investissement dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes.

Lors de leur comptabilisation initiale, les investissements sont évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas réévalués par des gains et des pertes comptabilisés en résultat. Les actifs financiers détenus en vue de la vente sont comptabilisés en période subséquente à la juste valeur. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à recevoir des flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que le Groupe a transféré les risques et les avantages liés aux actifs financiers.

## **2.8. Agriculture**

### *(a) Définitions*

L'activité agricole est définie comme une activité consistant à transformer des actifs biologiques en produits agricoles ou en d'autres actifs biologiques.

Les actifs biologiques sont des plantes cultivées en vue d'une vente future, autrement dit, des plantes en terre.

Les produits agricoles sont le produit de la récolte des actifs biologiques du Groupe, soit les grains récoltés et stockés.



*(b) Actifs biologiques*

Les actifs biologiques sont évalués lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de récolte, sauf lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable.

Le Groupe mesure la juste valeur de ses actifs biologiques en s'appuyant sur les éléments externes suivants dans la détermination des prix :

(i) pour ses entités ukrainiennes :

- les prix des marchés actifs occidentaux pertinents en date de clôture pour les produits majoritairement destinés à l'exportation ;
- les prix des transactions locales les plus récentes pour les produits agricoles destinés à être vendus en Ukraine ;

(ii) pour sa filiale Argentine, les prix des marchés actifs argentins en date de clôture.

Les actifs biologiques sont comptabilisés en actifs courants du fait du cycle opérationnel des actifs biologiques du Groupe.

*(c) Produits agricoles (stocks de produits finis)*

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits Finis » et valorisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur à la date de la récolte et la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur nette réalisable est présentée sous forme de dépréciation de produits finis en note 13.

La valorisation de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable repose sur les prix locaux ou, si plusieurs marchés sont disponibles, sur les prix des marchés sur lesquels le Groupe est susceptible de vendre ses produits agricoles.

*(d) En-cours (stocks d'en-cours)*

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (au 31 décembre, cas des semis de printemps en Ukraine - maïs, soja, tournesol...). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques encourus par le Groupe.

## **2.9. Subventions publiques**

Les subventions publiques non conditionnées sont reconnues en résultat lorsque ces subventions publiques sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe reconnaît cette subvention en résultat lorsque les conditions relatives à l'obtention de cette subvention publique sont réunies (subventions environnementales d'aide locale). Avant la réalisation de ces conditions, l'aide perçue est comptabilisée au bilan en dettes.



## **2.10. Stocks**

### *(a) Matières premières et autres approvisionnements*

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est déterminé en utilisant la méthode *first-in, first-out (FIFO)*. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente dans des conditions normales de marché diminué des coûts de la vente.

### *(b) Produits finis*

Voir Note 2.8 (c) - Agriculture.

### *(c) En-cours*

Voir Note 2.8 (d) - Agriculture.

## **2.11. Créances clients**

Les créances sont initialement évaluées à la juste valeur et subséquemment évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le Groupe estime que la valeur recouvrable est inférieure à la juste valeur. Des difficultés financières significatives d'un client, la probabilité qu'un client fasse faillite, les difficultés de paiement rencontrées constituent des indicateurs de perte de valeur. Les difficultés de paiement sont estimées séparément sur chacun des marchés sur lesquels le Groupe opère.

## **2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et des titres ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition.

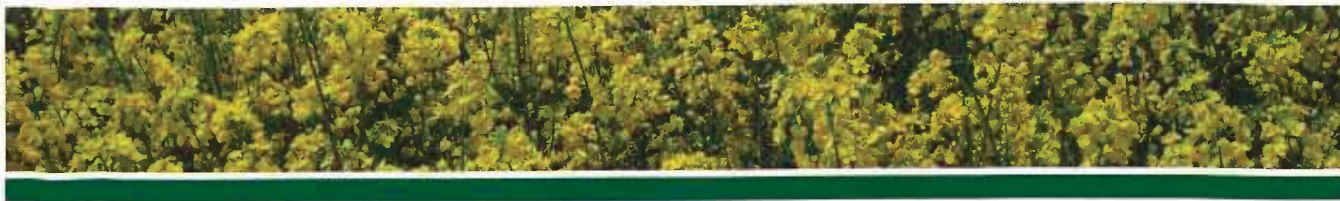
Pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme décrits ci-dessus et diminués des découverts bancaires.

## **2.13. Capital social**

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction sur la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

## **2.14. Dettes fournisseurs**

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur puis évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.



## 2.15. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les dettes financières sont ensuite évaluées à coûts amortis, les différences entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et les remboursements sont comptabilisées en résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en dettes à court terme, à moins que le Groupe n'ait un droit inconditionnel de reporter le règlement au moins 12 mois après la date de clôture des comptes.

## 2.16. Impôt courant et différé

### (a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des lois et usages fiscaux en vigueur, à la date de clôture dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable. La direction revoit périodiquement les positions fiscales retenues dans les cas où la réglementation fiscale est sujette à des interprétations et constitue des provisions lorsque cela est approprié, sur la base des montants estimés comme devant être payés aux autorités fiscales.

Le taux d'imposition promulgué au 31 décembre 2012 est de 33,33% en France, de 21% en Ukraine (19% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013) et de 35% en Argentine. De plus, en Ukraine, les sociétés agricoles sont exemptées de l'impôt courant sur les sociétés si elles remplissent année après année les critères définissant le statut de producteur agricole (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine).

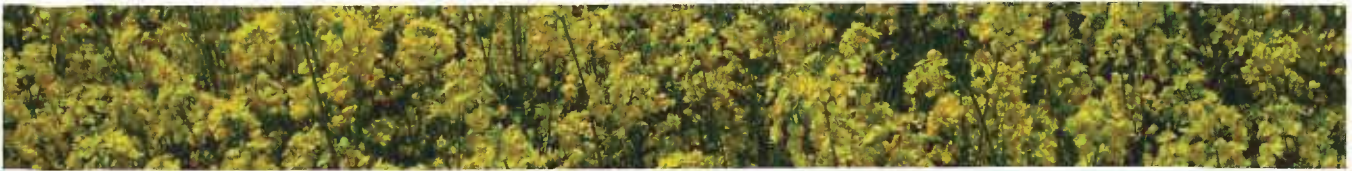
L'impôt différé est provisionné en totalité, en utilisant la méthode du report variable, sur les différences temporelles qui correspondent aux différences entre la base fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé si lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'une dette lors d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, la transaction n'a pas d'incidence ni sur le résultat comptable, ni sur le résultat fiscal. L'impôt différé est déterminé en utilisant le taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués quand l'impôt différé actif sera utilisé ou quand la dette d'impôt différé sera réglée.

L'impôt différé actif est comptabilisé lorsqu'il est probable que de futurs bénéfices taxables permettront d'utiliser les différences temporelles.

L'impôt différé est provisionné sur les différences temporelles sur les investissements dans les filiales et sociétés associées, sauf lorsque le déclenchement de l'utilisation des différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que les différences temporelles ne seront pas utilisées dans un avenir prévisible.

### (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75% de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles.



Les conséquences concernant l'impôt sur les sociétés et la comptabilisation de la TVA sont les suivantes :

- Impôt sur les sociétés : les producteurs agricoles ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés mais à l'impôt sur la terre qui est calculé à partir d'un pourcentage de la valeur cadastrale des terres utilisées pour la production agricole. De ce fait, le coût correspondant est comptabilisé dans la ligne « frais commerciaux, généraux et administratifs » du compte de résultat consolidé.
- TVA : les producteurs agricoles ne reversent pas la TVA collectée ni ne récupèrent la TVA déductible. Le Groupe présente pour les sociétés concernées par ce régime :
  - au compte de résultat : un chiffre d'affaires incluant les produits de TVA collectés, et des coûts comprenant également la charge de TVA décaissée ;
  - au bilan : des actifs comprenant tout le coût de la TVA qui leur est associée, en particulier les stocks (matières premières et produits finis) ainsi que les actifs biologiques.

Parmi les 11 entités juridiques que le Groupe contrôle en Ukraine, 6 entités (AFT, AJU, VKD, VKL, VZB et VLY, cf. note 2.2 (a)) bénéficient du régime fiscal des sociétés agricoles.

L'entité AGZ a opté jusqu'à l'exercice 2012 (inclus) pour le régime fiscal agricole uniquement pour l'exemption d'impôt sur les sociétés. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, AGZ bénéficie également du régime fiscal agricole pour la TVA.

## 2.17. Avantages du personnel

### (a) Retraites

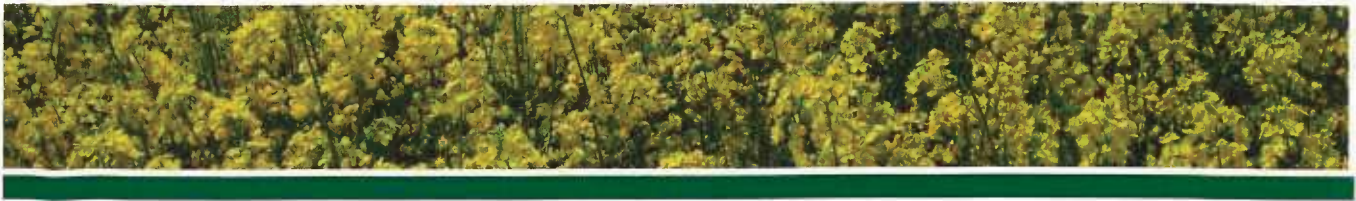
Le Groupe n'a pas de régime de retraite propre. Le Groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des réserves pour la retraite de son personnel en versant sur base obligatoire des cotisations à des organismes extérieurs, tels que des caisses de retraite. Les contributions aux fonds de pension locaux sont traitées comme des avantages définis.

### (b) Indemnités de fin de contrat

Des indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite. Les indemnités ayant une échéance supérieure à 12 mois après la date de clôture sont actualisées.

## 2.18. Provisions

Des provisions doivent être constituées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Les provisions ne doivent pas comprendre de futures pertes opérationnelles.



Lorsqu'il existe plusieurs obligations similaires, la probabilité d'une sortie de fonds est déterminée en considérant les différentes obligations dans leur ensemble. Une provision est comptabilisée même si parmi ces obligations similaires la probabilité d'une sortie de fonds liée à une obligation en particulier est faible.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses estimées nécessaires à l'extinction des obligations en utilisant un taux d'intérêt avant impôt reflétant les conditions de marché à la date de clôture et les risques spécifiques aux obligations. Les augmentations de la valeur des provisions dues à l'écoulement du temps sont comptabilisées en charges financières.

## **2.19. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de prestations de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour l'activité ukrainienne du Groupe comprennent la TVA collectée à l'occasion des ventes réalisées par les entités bénéficiant du régime fiscal dérogatoire des sociétés agricoles dans ce pays (cf. note 2.16 (b)).

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais, et ristournes, et après élimination des ventes intra-groupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité, que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable et que les critères spécifiques à chaque activité du Groupe décrits ci-dessous ont été respectés. La valeur des produits des activités ordinaires n'est pas mesurable de façon fiable tant que les engagements liés à la vente n'ont pas été tenus. Le Groupe base son estimation sur les résultats historiques, en prenant en compte le type de client, le type de transaction et les spécificités de chaque arrangement commercial.

L'essentiel des produits des activités ordinaires du Groupe résulte de la vente de produits agricoles. Les produits agricoles sont sujets à des contrôles de qualité au moment de la vente. Les produits de la vente de produits agricoles sont reconnus après obtention des contrôles de qualité.

Les produits des dividendes reçus sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le paiement des dividendes est établi.

## **2.20. Contrats de location – Le Groupe en tant que preneur de baux**

Les contrats de location pour lesquels une portion significative des risques et avantages liés à la propriété sont retenus par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements faits dans le cadre de contrats de location simple (nets de toute prime versée par le bailleur) sont comptabilisés en résultat en suivant une méthode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations pour lesquels les risques et avantages liés à la propriété sont en substance transférés au preneur du bail sont classés en contrats de location-financement. A la signature du contrat de location, le Groupe reconnaît au bilan l'actif acquis sur la base du contrat de location-financement (cf. note 10) et la dette



relative (cf. note 16.2) pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs acquis via des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée de vie ou, si elle est inférieure et si le Groupe n'est pas raisonnablement certain qu'il obtiendra la propriété du bien à la fin du contrat, sur la durée du contrat de location.

### **2.21. Distribution de dividendes**

La distribution de dividendes aux actionnaires du Groupe est comptabilisée en dettes dans les États Financiers du Groupe sur l'exercice durant lequel l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé la distribution de dividendes.

### **2.22. Information sectorielle**

Un secteur opérationnel est un groupe d'actifs et d'opérations utilisé dans la fourniture de produits ou de prestations de services et qui est sujet à des risques et des résultats différents de ceux des autres secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels sont présentés en note 7, en cohérence avec le reporting interne présenté au Directoire et au Conseil de Surveillance.

### **2.23. Rémunérations en actions**

La juste valeur des services reçus en échange des instruments de capitaux propres émis est comptabilisée en charges dans le compte de résultat de l'exercice et en autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des instruments de capitaux propres et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

### **2.24. Engagement d'achat de titres de minoritaires**

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale, acquises postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010, bénéficiaient au 31 décembre 2011 d'option d'achat de leurs titres octroyés par le Groupe. En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe avait comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 ces engagements de la façon suivante :

Lors de la comptabilisation initiale :

- La valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en «Autres créiteurs non courants ou courants», suivant la date d'échéance ;



- La différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires est enregistrée en capitaux propres, en « Autres réserves ».

Lors des comptabilisations ultérieures, toute variation de la valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat financier.

Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détient plus d'engagement d'achat de titres de minoritaires.

### 3. Gestion des risques financiers

Compte tenu de ses activités, le Groupe doit prendre en considération différents risques financiers : risques liés aux variations de taux de change, risques liés aux variations du prix des matières premières, risques de liquidité, risques de crédit et risques liés au rapatriement des capitaux.

#### Risques liés aux variations de taux de change

Les revenus et les charges du Groupe sont en partie exposés aux variations de taux de change, notamment l'euro, le dollar US, le peso argentin, et la hryvnia.

Le taux de change de la hryvnia par rapport au dollar US au cours de l'année 2012 est resté stable. Cependant, la légère hausse de l'euro par rapport au dollar US entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2012 a, de fait, entraîné une légère dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro. Le taux de change du peso Argentin s'est dévalué de 16% par rapport à l'euro au cours de l'exercice.

Dans le cadre de ses opérations ukrainiennes, le Groupe a des coûts principalement indexés sur le dollar US (engrais, produits phytosanitaires...) et des revenus eux aussi indexés sur le dollar US (ventes de céréales liés au marché mondial des commodités, lui-même libellé en dollar US). Ces coûts et revenus sont, dans les faits, libellés en hryvnia ukrainienne et le Groupe est, de ce fait, naturellement couvert contre un risque de variation du taux de change de la hryvnia par rapport au dollar US.

Cependant, en cas de dévaluation de la hryvnia, le Groupe a mis en place les moyens de couverture suivants :

- Sur les ventes réalisées en Ukraine, il est possible que les cours des céréales dans ce pays ne se réajustent de cette dévaluation qu'après quelques jours. Le Groupe dispose alors des capacités de stockage suffisantes pour décaler ses ventes jusqu'au réajustement du prix local avec le marché international ;
- Depuis l'exercice 2011, le Groupe se couvre également contre ce risque de dévaluation en réalisant des ventes à l'export depuis l'Ukraine, libellées en dollar US. Plusieurs contrats de vente export forward (contrats de vente de gré à gré avec livraison à terme) portant sur du maïs, du colza et du blé ont ainsi été conclus au cours du dernier exercice ;
- Enfin, au niveau de sa trésorerie, le Groupe ne conserve en hryvnia que le strict minimum de ses liquidités pour faire face à ses besoins immédiats.

La réglementation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de risques de change disponibles dans d'autres pays. Par conséquent, les options, futures, forwards, swaps, ne sont pas disponibles sur cette devise. AgroGeneration ne couvre donc pas activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers, alors qu'elle l'a fait et continuera à le faire avec le dollar US en vue notamment d'acquisition de sociétés cibles en Ukraine et en Argentine.





Dans le cadre de ses opérations en Argentine, le Groupe a également mis en place des outils de couverture afin de pallier les risques de dévaluation du peso argentin :

- Des ventes libellées en dollar US pour les contrats forward portant sur du maïs, du colza et du blé ont ainsi été conclues au cours du dernier exercice ;
- Le niveau de trésorerie disponible libellée en peso argentin est maintenu au strict minimum.

### **Risques liés aux variations du prix des matières premières**

Compte tenu de la taille de son activité de production de céréales, le Groupe est exposé aux risques de variation du prix des matières agricoles.

Depuis quelques années, les marchés agricoles sont marqués par une très grande volatilité des prix, lesquels dépendent des cours mondiaux qui se forment essentiellement sur les bourses des produits agricoles. Les principaux facteurs influant sur les prix sont les facteurs climatiques, le niveau de prix de l'énergie et des intrants et la saisonnalité de la demande.

Le marché des commodités agricoles en Ukraine est soumis aux variations des prix des matières premières agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de demande locale et de capacité d'exportation de l'Ukraine notamment lorsque sont mis en place des politiques de quotas à l'export comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ces quotas ont vocation à être exceptionnels et d'une durée limitée, justifiés uniquement par la réduction de production significative à l'échelle du pays. Afin de pallier ce risque, le Groupe s'est doté de capacités de stockage en propre ce qui lui permet de mieux gérer le rythme de la commercialisation de sa production.

En Ukraine comme en Argentine, le Groupe se couvre contre le risque de prix en réalisant des ventes forward (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollar US) dans les mois qui précèdent la récolte afin de fixer sa marge. L'objectif du Groupe est de se couvrir à hauteur de 30 à 40 % de sa production avant la récolte.

Enfin, le Groupe met également en place, de manière non spéculative, des options de couverture sur les risques de prix.

### **Risques de liquidité**

Le principal risque de liquidité provient de la saisonnalité de la production agricole. Les coûts et les besoins en fonds de roulement atteignent leurs pics au printemps en amont de la récolte. Les rentrées de trésorerie se concentrent sur le second semestre après la récolte. Le Groupe a pallié cette saisonnalité, en se dotant de sa propre capacité de stockage, ce qui lui permet de vendre sa production tout au long de l'année. De plus, l'équipe dirigeante contrôle le risque de liquidité en surveillant les principaux indicateurs de performance, y compris ceux concernant les flux et les positions de trésorerie.

L'Ukraine dispose d'une infrastructure réduite pour soutenir une économie de marché en plein développement. Ses moyens de communication, ses services bancaires et autres infrastructures financières sont moins développés et moins réglementés que dans d'autres pays. Les entreprises affrontent des problèmes de liquidités importants en raison d'une épargne domestique limitée, de faibles sources de financements étrangers et d'une faible capacité de financement par le système bancaire local.



Dans la continuité des actions menées en 2011, le Groupe a augmenté sur l'exercice 2012 la part de dette dans ses sources de financement pour financer les besoins en fonds de roulement, en passant d'une dette financière brute de 15 615 k€ au 31 décembre 2011 à 18 612 k€ au 31 décembre 2012 (cf. note 16.2).

### **Risques de crédit**

Le Groupe est exposé aux risques de crédit via sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses disponibilités placées sur des comptes courants et auprès d'institutions financières, ses crédits fournisseurs et clients, ce qui inclut les impayés et les engagements vis-à-vis de tiers. Les risques de crédit ne sont pas concentrés chez une contrepartie en particulier. Il n'y a pas de ligne de crédit fixée par avance par société, car le Groupe suit au cas par cas ses positions. Pour les banques et les institutions financières, le Groupe ne travaille qu'avec des institutions qui ont des Groupes internationaux de premiers plans comme actionnaires de référence.

### **Risques liés au rapatriement des capitaux**

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements du Groupe :

- dans ses filiales ukrainiennes : à ce jour, les groupes étrangers ont la possibilité de rapatrier leurs capitaux à travers des versements de dividendes ou le remboursement de prêts d'actionnaires sans implication fiscale. AgroGeneration finance la majorité de ses investissements en Ukraine à travers des prêts d'actionnaires, éventuellement via ses filiales Chypriotes. Les changements éventuels dans l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourraient engendrer des restrictions concernant le rapatriement de capitaux investis dans ce pays.
- dans sa filiale argentine : AgroGeneration finance la majorité de ses investissements en Argentine à travers des augmentations de capital. Des changements éventuels dans l'environnement politique en Argentine pourraient engendrer des restrictions concernant le rapatriement de capitaux investis dans ce pays.

## **4. Principaux jugements et estimations comptables**

Les jugements et estimations comptables sont revus continuellement sur la base de l'expérience acquise et d'autres facteurs, dont l'anticipation d'événements futurs jugés probables au vue des circonstances.

Le Groupe fait des estimations et des hypothèses sur le futur. Les estimations comptables qui en découlent seront, par définition, rarement égales aux valeurs comptables réelles correspondantes. Les estimations comptables et les hypothèses qui présentent un risque significatif d'affecter les valeurs comptables des actifs et des passifs au cours des prochaines années sont détaillées ci-dessous.



### **Juste valeur des actifs biologiques**

Les actifs biologiques détenus par le Groupe sont évalués à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée du coût des ventes à la date de la récolte. La juste valeur des actifs biologiques varie entre autres en fonction des conditions climatiques, du potentiel de rendement, de la récolte et de l'évolution des prix. Une variation quelconque d'un de ces paramètres peut entraîner une variation significative de la juste valeur au niveau du compte de résultat.

Une variation de 10% à la hausse des hypothèses estimées par l'équipe dirigeante se traduirait par une hausse de 2 301 k€ de la juste valeur des actifs biologiques et de la marge brute. Une baisse de 10% de la juste valeur se traduirait par une perte équivalente sur la marge brute.

### **Droit de préemption sur les baux agricoles**

Compte tenu du moratoire sur la vente de terres arables en Ukraine, à la fois à des ukrainiens et à des étrangers, il a été décidé de ne pas tenir compte des droits de préemption dans la classification du contrat de location et ainsi de les comptabiliser en location simple. Le moratoire sera levé seulement après adoption des lois sur le cadastre d'Etat et le marché foncier. Cette échéance a déjà été repoussée à plusieurs reprises et le Groupe conserve cette méthode de comptabilisation en l'absence d'information relative à une levée effective du moratoire.

### **Durée d'amortissement des droits au bail**

Les droits au bail sont le principal actif du poste des immobilisations incorporelles en valeur brute. Ils sont reconnus comme faisant partie intégrante des opérations. La dépréciation de cet actif est calculée linéairement en fonction de la durée moyenne résiduelle des baux (cf. note 2.4).

### **Test de dépréciation des actifs incorporels**

Les actifs incorporels font l'objet de test de dépréciation à chaque date de clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Le résultat de cet exercice est particulièrement sensible à certains paramètres (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du cours des matières premières, cf. note 8).

### **Valeur nette réalisable de la production**

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont dans un premier temps valorisés à leur juste valeur diminuée des coûts des ventes à la date de la récolte. Ils sont par la suite comptabilisés en stocks au poste des « Produits Finis » à la plus petite des valeurs entre cette juste valeur et le prix de marché à la date de clôture. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'hypothèse de juste valeur à la date de la récolte et par la suite pour le prix de marché à la date de clôture fait référence aux prix locaux, ou alors si des données de marché sont disponibles, aux prix du marché sur lequel le Groupe compte vendre sa production (cf. note 2.8).

### **Provision pour obsolescence du stock**

Le Groupe procède à des tests et éventuellement à une provision pour obsolescence du stock sur la base d'une valeur de marché et en posant des hypothèses sur la demande et les conditions de marché futures.